



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS  
Commune de POMEROLS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022 à 18h30**

L'an deux mille vingt deux, le 18 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN à la salle des fêtes, 4 avenue de Pézénas, commune de Pomerols.

**Présents :**

Mrs Mickael DERRIEUX, Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Jean-Louis LAUX, M Franck LERICHE, Christian RIBIERO, Gérard ORTIZ, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Céline CAPDIVILA, Fabienne FABRE, Angelica LE-GOFF, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES.

Mme Ana BAYONA (arrivée à 18h50 et participe aux votes à compter du point 9).

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 12 Octobre 2021 : **Adoption à l'unanimité.**

**1- NOMINATION D'UN DELEGUE ET D UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIVOM DU CANTON D AGDE SUITE A LA DEMISSION D UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme RAMOUILLET Catherine était délégué titulaire au SIVOM et M. Thierry SICARD suppléant. Suite à sa démission, M. Le Maire propose de nommer M. Thierry SICARD délégué titulaire au SIVOM et M. Franck LERICHE délégué suppléant.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

**2-PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA CAHM POUR L'ANNEE 2020**

Ce rapport a été joint à la convocation du présent conseil. L'ensemble des conseillers municipaux ont pu en prendre connaissance.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**3-PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL QUINQUENNAL SUR L'EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU REGARD DES DEPENSES LIEES A L'EXERCICE DES COMPETENCES TRANFEREES.**

Ce point correspond à la CLET : somme versée à la CAHM pour les services de la commune gérés par l'agglomération. Chaque 5 ans, un rapport doit être établi.

Depuis 2002, date de la création de la communauté des communes Hérault Méditerranée, certaines compétences sont gérées par celle-ci et notamment la gestion des services propreté voirie et les espaces verts.

L'ancienne taxe professionnelle des sociétés existantes à cette date est versée à l'agglomération. La commune payait 4461 € (somme correspondante au reliquat de la taxe professionnelle et des compétences transférées à l'agglomération).

Plusieurs compétences sont ensuite venues se rajouter : l'instruction des permis de construire, les certificats d'urbanisme, la gestion des médiathèques etc.. : La somme à verser était alors de 24 788 €.

Puis la compétence eaux pluviales (12 500 € de frais de fonctionnement et 5 453€ en investissement) a été transférée à l'agglomération, portant le montant actuel à 42 741 €.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

#### **4-ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG 34.**

La commune cotise à une assurance qui permet aux salariés absents et en arrêt de travail d'être indemnisés.

- Jusqu'à 10 jours d'absence : la commune prend en charge le salaire de son personnel à 100%
- A partir du 11<sup>ème</sup> jour, cette assurance prend le relais et rembourse les salaires à la commune.

La compagnie qui a été retenue est : GRAS SAVOYE

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

#### **5-OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR L'ANNEE 2022.**

Chaque année, le conseil doit délibérer sur ce point en début d'année.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

#### **6- DECISION MODIFICATIVE N°4 : REGULARISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES SUR LE BUDGET 2021.**

Ce point rejoint le point 5. La commune doit payer les intérêts de l'emprunt pour les travaux de la salle polyvalente octroyé par l'AGENCE FRANCE LOCALE. Pour pouvoir mandater les intérêts de 2021, le conseil doit délibérer sur un virement de crédit du compte 67 « Charges exceptionnelles » au compte 66 « Charges financières ».

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

#### **7-REFONTE GLOBALE DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

La commune rencontre des soucis sur le système de vidéosurveillance actuel et a décidé de se séparer de son ancien prestataire. Deux autres sociétés spécialisées ont été consultées. Un audit a été réalisé sur les caméras existantes.

Un premier devis d'un montant de 23 700 € TTC a été établi. (Comprenant la Remise à niveau du système et le remplacement de la caméra « rue des Pompes »).

M. le Maire invite le conseil à délibérer sur le montant maximum des dépenses à engager de 50 000 € d'investissement sur la vidéosurveillance.

Pour information, 2 ou 3 caméras ne fonctionnent pas correctement et devront être remplacés. Deux autres caméras seront rajoutées : l'une au Quartier de Marche Gay et l'autre à la Salle Polyvalente.

M. le Maire rappelle que les vidéos sont consultées en cas de dépôt de plainte et qu'elles peuvent être visionnées uniquement sous réquisition de la gendarmerie.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

#### **8-MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

La commune reçoit une dotation annuelle par l'état, attribuée selon la longueur de la voirie communale. Actuellement, elle était basée sur une longueur de 16 425 mètres. Depuis des années, ces données n'avaient pas été mises à jour. Ces dernières ont été revues et la longueur de la voirie actuelle calculée est de 21 970 mètres. Cela devrait permettre d'augmenter la dotation de la commune dès 2023 de 12 400 € sous réserve que les modalités n'aient pas changées.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

#### **9-MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN PARKING DERRIERE L'EGLISE : AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE LA SIGNATURE DU MARCHE**

M. Le Maire propose de lancer la consultation auprès de bureau d'étude pour avoir un pré-chiffrage des travaux. La priorité étant de mettre en sécurité les bâtiments et de réaliser ensuite un parking.

*Mme Ana BAYONA arrive au conseil municipal*

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à lancer la consultation et à signer le marché.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

## **10-FUSION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE L'ECOLE PRIMAIRE EN UN SEUL GROUPE SCOLAIRE**

M. le Maire et son adjointe aux affaires scolaires sont en relation avec l'inspecteur d'académie depuis plus de 2 ans. Ce dernier souhaitait regrouper les 2 établissements lors du départ à la retraite de la Directrice de l'école maternelle et créer un seul groupe scolaire. Ce projet avait été décalé car la directrice avait retardé son départ à la retraite à juin 2022. L'adjointe aux affaires scolaires a reçu récemment l'inspecteur d'académie qui a confirmé cette demande de fusion. Le conseil municipal doit voter sur ce point.

Un conseil d'école extraordinaire devra être également réuni au sein des écoles.

M. le Maire propose de voter favorable à la création d'un seul groupe scolaire au vue des effectifs actuels et prévus pour la rentrée prochaine.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

- **Débat sur la protection sociale des agents** : la commune participe actuellement à hauteur de 10 €/agent/mois pour la mutuelle et pour la prévoyance le montant varie en fonction des catégories : 32 € pour les catégories A, 20 € pour les catégories B et 15 € pour les catégories C : Ces points sont à revoir par la commission du personnel et seront comparés avec les autres collectivités.
- **LIGNE LGV** : Le conseil avait déjà voté contre le projet pour protéger nos viticulteurs AOP. M. Le Maire a été sollicité pour cosigner une pétition demandant la prolongation de l'enquête publique. M. le Maire a répondu favorablement. Cette enquête s'arrête le jeudi 27 janvier 2022 et concerne le tronçon Montpellier-Béziers. M. le Maire précise que la commune ne participera pas à la construction de cette ligne LGV. L'agglo participe à hauteur de 200 000 €/an pendant 40 ans. Le président de la CAHM a défendu le dossier en indiquant que son aggro n'avait aucun avantage et a réussi à convaincre les différents partenaires à diminuer sa part de participation qui au départ était beaucoup plus élevée. Sur notre territoire, il est prévu uniquement des bassins de rétentions. M. Le Maire trouve dommageable de faire arracher des vignes en AOP pour ces bassins.
- **Pôle médical** : les travaux avancent correctement : une partie des pré-murs est livrée et sera installée semaine prochaine. Fin janvier/début février, l'ensemble du bâtiment sera monté pour une livraison prévue mi-juillet pour le rez de chaussée afin que notre nouveau médecin puisse s'installer.
- **Inauguration de la salle polyvalente** : l'inauguration de la salle des fêtes est prévue le 19 février (sous réserve que les conditions sanitaires le permettent). Elle ne pouvait pas avoir lieu au mois de mars car elle était dans les 6 semaines de réserves des élections présidentielles (les officiels ne pouvaient pas être présents) : L'inauguration aura peut être lieu sans verre de l'amitié.
- **Comité de quartier** : M. le Maire accompagné d'élus ont réunis les membres des comités de quartier mercredi 12 janvier 2022. Le SICTOM, Les gendarmes, l'agglo étaient présents pour répondre favorablement quand ils le pouvaient aux questions des membres. Les intervenants ont été réceptifs. Un suivi va être réalisé.
- **1200 ans de Pomérols** en 2024 : la commission des festivités a commencé à travailler sur cette manifestation. Elle aura lieu du jeudi 09/05/2024 (jeudi de l'ascension) au samedi 11/05/2024.
- **Sollicitation par les héritiers de Mme REY** pour connaître les biens qui intéresseraient la commune (sachant que nous avons déjà communiqué l'information aux notaires) : Terrain à côté de la cave coopérative, lot des platanes qui pourraient être intéressants pour faire les jardins familiaux, et peut être le terrain du chemin du Brougidoux. Nous allons demander une estimation du domaine.

